



Prises en charges des personnes souffrant d'addictions: catalogue de prestations

Présentation à la formation continue «Traitements basés sur la substitution TBS»
du 5 octobre 2017
Institut de Grangeneuve, Posieux

Nicolas Dietrich
Délégué cantonal aux questions liées aux addictions

Description qualitative de l'offre de prestations

Le canton de Fribourg dispose d'un dispositif de prise en charge des personnes souffrant d'une addiction soit avec substance(s) (légales/illégales) ou soit sans substance (ex: jeu excessif). Ce qui est visé:

- une **offre de qualité adaptée aux besoins** et aux problématiques actuels;
- une **collaboration** interinstitutionnelle et interdisciplinaire permettant d'évaluer le besoin de prestations des personnes;
- que chaque plan **thérapeutique soit centré sur la personne**;
- une **utilisation optimale des ressources** à disposition (efficacité et efficience);
- un **souci constant d'amélioration** et d'adaptation (besoins/offres, fonctionnement, résultats);

Les prestations (1)

Prestation = un ou plusieurs services fourni/s directement à la personne concernée.

>Un ensemble de services peut constituer une seule prestation.

Pour décrire une prestation, il faut indiquer : les **objectifs visés** (objectifs principaux), les **moyens engagés** pour y parvenir (nombre d'EPT, infrastructure, qualité du personnel, etc) et le **groupe-cible** visé (population par âge ou par caractéristiques objectivables du point de vue épidémiologique).

Dans le cadre d'une institution, il y a un ensemble fini de prestations, qui sont par principe **exclusives** les unes par rapport aux autres.

Un patient peut bénéficier de plusieurs prestations simultanément.

Les prestations (2)

Dans le cadre des institutions Addictions du canton de Fribourg, il faut aussi pouvoir ordonner les prestations par *setting*, mais ces **settings ne définissent en eux-mêmes pas une prestation**. Ces *settings* sont les suivants: résidentiel/stationnaire, conseil/traitement ambulatoire, centre de jour, atelier, logement urgence/transitoire ou protégé.

Il est possible qu'une prestation soit fournie dans différents *settings* (ex: *un cours de gestion des émotions dispensé en résidentiel et en ambulatoire, etc*).

Les prestations (3)

> [Catalogue de prestations pour les Adultes](#)

> [Catalogue de prestations pour les jeunes et mineurs](#)

• Lien vers la base de données: IndexAddictions.ch

• **Dispositif d'indication Addictions:**

Si, dans le cadre de votre activité professionnelle, vous êtes en contact avec des personnes souffrant d'addiction (avec ou sans substance), vous pouvez solliciter une **évaluation ou avoir des conseils sur les possibilités d'aide et de traitements** et d'accompagnement spécialisés:
no tél : 026 305 30 70 (heures de bureau)